

ABONNEMENT

Annuel : 30 fr.
Six mois : 16
Trois mois : 8
Poste :
Un an : 35 fr.
Six mois : 18
Trois mois : 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ON S'ABONNE

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 21 JUILLET

LE DERNIER MOT

La Chambre, pressée de partir en vacances, qui n'avait pas le temps de s'occuper de la défense des côtes ni des intérêts français compromis en Extrême-Orient, a trouvé le moyen de consacrer à M. Félix Pyat les dernières heures de sa session.

La question traitée par M. Félix Pyat justifiait-elle par son urgence ou son opportunité l'extraordinaire préférence de la majorité ? Personne, pas même l'orateur, n'oserait le prétendre. Il s'agissait de la saisie déjà bien vieille de la lettre de M. le Comte de Paris. C'est donc à M. Pyat lui-même, à son mérite, à son prestige qu'il faut attribuer l'emballement dont les gauches ont donné le triste spectacle.

Le vieux communard ouvre la bouche ; on applaudit. Il demande la confiscation des biens des princes ; on trépigne d'enthousiasme.

Il bave contre d'augustes exilés, les plus grossières injures, et la majorité hurle de joie.

Ce misérable gâteux, non content de cracher sur les fils de France et sur le Chef de la Maison, a voulu faire mieux en jetant un ignoble outrage à la mère auguste et sainte de Celui qui sera Philippe VII.

Nos amis de la droite ont assisté, impassibles, à ce débordement d'invectives ; ils n'ont même pas avancé le pied pour arrêter ce torrent d'ordures lâché par le député des Bouches-du-Rhône.

Ils ont eu tort. Ils ont cru évidemment que le silence et le mépris étaient la meilleure des réponses à faire à ce fou furieux.

Ils se sont trompés. Le pays ne comprendra pas comment parmi la Droite royaliste pas un membre ne s'est levé pour flageller l'ignoble vieillard qui venait jeter l'outrage à la face d'une princesse, d'une mère, d'une femme !

Le public du moins a été plus brave ; on a sifflé dans les tribunes. Tout le monde n'a pas oublié le rôle du sinistre provocateur pendant l'année terrible, ni sa part de responsabilité dans les plus exécrables attentats de la Commune.

Ce rôle, M. Pyat, bien loin de le renier, s'en fait un titre de gloire et d'honneur !

Et la Chambre, qui le suit, s'est proclamée solidaire de cet homme !

Et dans cette session qui se clôt au milieu des inquiétudes de tous les patriotes, à la veille peut-être des plus graves événements, quand la prudence la plus élémentaire nous prescrit de désarmer les défiances de l'Europe, — le dernier mot appartient à M. Félix Pyat !

L'ÉGALITÉ DEVANT LA LOI

Il y a quelque temps, deux peintres se sont battus en duel, au bois de Boulogne, et le combat s'est terminé par la mort de l'un d'eux. Le survivant et ses témoins ont été arrêtés quelques heures après la bataille ; le combattant favorisé par le sort des armes a été conduit en prison et traduit devant les tribunaux.

Il y a quelques jours, le président du conseil des ministres s'alignait avec un ancien ministre de la guerre, dans un jardin, aux portes de Paris. Le directeur de la Sûreté générale, M. Gragnon, restait devant la grille assiégée par les curieux. Il ne venait pas pour empêcher le combat, — qui est un délit aux termes de la loi, — mais pour protéger les combattants.

Aussitôt le duel terminé par une blessure grave, le préfet de police s'est transporté au domicile du vainqueur, non pour lui mettre la main au collet, mais pour lui porter ses félicitations. Et tous les dignitaires de l'Etat ont fait de même, à commencer par M. le Président de la République.

C'est ainsi que, sous un gouvernement républicain, on pratique l'égalité devant la loi.

Nous ne demandons pas qu'on arrête M.

Floquet. Il fait trop bien nos affaires. Nul ne saurait comme lui rendre la République odieuse et insupportable à tout le monde. Mais nous demandons qu'à l'avenir on ne fasse plus semblant de croire que le duel tombe sous l'application de la loi pénale. Désormais, tout duelliste assez sérieux pour jeter son adversaire sur le carreau a droit à des compliments. Nous n'exigeons pas qu'ils lui soient portés par le préfet de police en personne. Il y a des degrés en tout. Pour un simple contribuable, un commissaire de police suffira. En tout cas, il ne sera plus nécessaire de se dissimuler dans un bois ou d'aller hors de France pour vider une querelle. Il y a, dans nos jardins publics, des places très propices ; il suffira seulement que la police, connaissant son devoir, protège les combattants en tenant les curieux à distance.

L'INSURRECTION DES RIVERAINS DE L'AVRE

Il a été nommé, il y a quelque temps, une commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi relatif au captage de nouvelles sources pour la ville de Paris dans l'Eure et l'Eure-et-Loir.

Les habitants de la vallée de l'Avre sont décidés à s'opposer, par tous les moyens en leur pouvoir, à la captation des sources qui alimentent la rivière.

Si l'on en croit l'Echo de Nonancourt, les employés de la Ville de Paris, chargés des études des travaux de dérivation, en ont fait l'expérience à leurs dépens ces jours derniers. Ils avaient à peine planté leurs jalons dans les champs, que des ouvriers des usines de Montigny et de Bérou s'en emparaient et en faisaient des gourdins à l'adresse de l'échine de MM. les Parisiens ; dit ce journal.

Un ingénieur étant arrivé à ce moment, les ouvriers se sont avancés vers lui et ont voulu lui faire rebrousser chemin ; l'ingénieur, tirant de sa poche un revolver, les a alors prévenus qu'il tuerait le premier qui le toucherait.

Une scène du même genre se passait, à la même heure, sur un autre point du département.

M. Besnard, conducteur des ponts et chaussées, en résidence à Dreux, avait été chargé de se rendre au lieu dit le Moulin des Planches, pour procéder à l'estimation du moulin, que le propriétaire désire vendre à la ville de Paris, qui, en prévision de l'adduction des nouvelles sources, a déjà acquis plusieurs terrains et immeubles dans cette région.

Son arrivée ayant été annoncée, deux cents paysans environ sont accourus ; deux d'entre eux l'ont menacé de revolvers qu'ils tenaient à la main, et l'ont empêché de pénétrer dans le moulin.

Non seulement M. Besnard n'a pu accomplir sa mission, mais il a dû suivre la foule qui continuait à le menacer. Au moment où il arrivait à Rueil-la-Godolière, il aperçut une voiture dans laquelle se trouvaient deux voyageurs. Ils implorèrent leur assistance ; mais ceux-ci lui répondirent qu'ils étaient du pays et que, comme en 1789, en 1830 et en 1848, ils défendraient avec tous les autres habitants, même les armes à la main, les sources qu'on voulait leur voler.

L'un des voyageurs conseilla aux femmes de ne pas faire de mal à l'employé. A quoi celles-ci répondirent : « Non, non ; il ne lui sera rien fait cette fois, mais que cela lui serve d'avertissement. »

M. Besnard dut continuer sa route au milieu des manifestations, dont le nombre allait toujours croissant ; une femme a tenté à diverses reprises de le frapper avec un couteau, et, pour le soustraire aux violences, le chef de gare a dû le faire monter dans un wagon de bagages.

Le journal de Nonancourt fait suivre le récit de ce fait des conseils que voici : « Souvenez-vous de la vieille devise : Tous pour un, un pour tous. Pas de dénonciations ! pas de frayeurs inutiles. N'ayez pas plus peur des interrogatoires des gendarmes ou des agents de police que vous n'avez eu peur des agents de la ville de Paris. Vive la résistance à outrance ! »

33 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA BARQUE ROUGE

Par Ch. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XI

Le gouffre

(Suite)

Tout à coup, vers trois heures trois quarts, la colonne d'eau centrale, qui partait, depuis le 4 juin, avait déconcerté les travailleurs, se précipita comme un torrent impétueux sur Trélazé, créant des contraires d'une violence extrême, roulant et calbutant les pierres, et atteignant en un clin d'œil le premier groupe d'ardoisières, au sud de Trélazé. Aussitôt s'éleva un cri d'épouvante et d'horreur. L'eau se jeta en deux ou trois bonds dans les carrières de la Porée et de Montibert, avec un bruit effroyable, formant une cascade soudaine, roulant comme un tonnerre, emplissant en quelques minutes les excavations et jaillissant ensuite en gerbes foudroyées à plus de cent mètres en l'air, avec un sinistre crépitement.

C'est ce bruit que Beaudrillard, Louis Duparc et le Furet avaient entendu dans le Sagittaire et c'est le remous énorme créé par la chute des

eaux qui avait excité leur terreur.

Mais Raimbault Marinval, couché au fond de la Barque rouge, avait habilement profité de cette terreur et de cette inattention forcée.

Il y avait longtemps qu'il guettait un moment pour s'enfuir.

Levant doucement la tête, en s'aidant de ses coudes, il avait vu les trois hommes penchés en avant, vers Trélazé, absorbés dans une muette contemplation du phénomène mystérieux qu'ils ne s'expliquaient pas encore.

Aussitôt, il s'était glissé sur le dos, comme une couleuvre, jusqu'à l'entrée de la tente où était une hache que Beaudrillard avait laissée là pour s'en servir au besoin.

Raimbault posa rapidement ses pieds sur le tranchant de la hache et en instant la corde qui le retenait fut coupée.

Plus libre alors, le misérable se retourna et appuya ses bras liés de la même façon sur la hache qui trancha les derniers cordages ; ainsi dégagé, Raimbault saisit l'arme à pleines mains et au moment même où retentissait la seconde détonation, il coupait l'amarré qui attachait les deux barques et sans pousser un cri, l'œil fixé sur ses ennemis, il prit la barque et s'éloigna en toute hâte.

Quand le Furet, se retournant, poussa le cri d'alarme, il était déjà trop tard : plus de quinze

mètres séparaient la Barque rouge du Sagittaire.

— Alerte ! alerte ! cria Beaudrillard. Il ne sera pas dit que le misérable nous aura joués !

Et se précipitant sur les rames, Symphorien s'élança à la poursuite de Raimbault.

Louis Duparc jeta un regard sur la Barque rouge, haussa légèrement les épaules, et, tristement :

— A quoi bon ? murmura-t-il. Laissons cet homme aller au-devant de la justice de Dieu qui l'atteindra tôt ou tard. Nous ne sommes pas des juges, après tout, et puisque ni ma mère ni ma fiancée ne sont avec lui, que nous importe qu'il s'échappe avec le fruit de ses vols ?

— Non pas, non pas, s'écria de nouveau Beaudrillard. Vous en parlez bien légèrement ! Quoi ! je vous aurais suivi jusqu'ici pour rejoindre cet homme et venger le mort de ma vieille amie Rosa Marinval, et je n'aurais pas, au dernier moment, la consolation d'accomplir le serment que je me suis fait à moi-même ! Nous serions indignement joués, trompés, humiliés par ce fourbe qui nous a échappé je ne sais comment et nous le laisserions fuir tranquillement ! Non, de par Dieu ! je le saisirai de nouveau et je le livrerai à la justice, ou je succomberai à la tâche !

Et, haletant, furieux, Symphorien faisait voler le Sagittaire sur les eaux.

Louis fit un dernier effort pour dissuader son

ami d'une poursuite désormais inutile.

— Mon cher Symphorien, lui dit-il, prenez garde, vous tentez la Providence.

— Non, certes, je l'aide, au contraire.

— Comment cela ?

— Ne suis-je pas son instrument ? Si nous laissons ce misérable s'enfuir, ne va-t-il pas recommencer ses rapines ? ne va-t-il pas voler et piller à l'aise ? Croyez-moi, mon ami, notre devoir est rigoureux. Venez m'aider et ne discutons plus.

Et pour clore l'entretien, Beaudrillard interpella Chérol :

— N'est-ce pas, Furet, que tu es de mon avis ?

— Oui, monsieur Symphorien, murmura l'enfant, exaspéré par le tour que Raimbault leur avait joué.

Louis Duparc n'insista pas et vint, avec un soupir prendre place auprès de Beaudrillard et ramer avec lui.

Aussitôt, poussé par ces bras vigoureux, le Sagittaire vola sur les flots comme une flèche et gagna du terrain sur la Barque rouge. La poursuite recommença comme auparavant, mais Raimbault Marinval, instruit par l'expérience, changea de tactique et se dirigea vers des maisons isolées. Il voulait surtout empêcher ses adversaires de se servir de leur voile, et il se hâta de se perdre au milieu des habitations voisines du bourg en les tournant rapidement les unes après les autres et

Les employés de la ville de Paris doivent revenir sous peu ; ils seront, cette fois, accompagnés d'un détachement des troupes en garnison à Evreux.

INFORMATIONS

LE DÉSARMEMENT

Suivant une communication faite à la France, l'idée du désarmement général ne vient pas de Guillaume II, mais de sa mère et de son père Frédéric, qui ont manifesté la volonté expresse de la léguer à l'Europe comme testament politique de Frédéric III.

Ce testament existe, mais on le tient soigneusement caché pour deux raisons qu'il est facile de deviner.

Il comprend deux choses qui sont liées : Le désarmement général de l'Europe et la reddition ou la neutralisation de l'Alsace-Lorraine. Ce qui est certain, c'est qu'il y est parlé du démantèlement des forteresses de Strasbourg et de Metz.

Frédéric III considérait donc qu'il était impossible de parler de désarmement à la France sans gêner la plaie saignante des provinces irréductibles.

Dans des considérations de philosophie de premier ordre et qui étonneront le monde, il parlait d'une réconciliation possible des deux peuples, après cet acte de justice et de clémence en même temps.

Guillaume II, respectueux comme tous les Hohenzollern de la volonté paternelle, n'a pas pu se dispenser d'exécuter immédiatement la volonté dernière de l'Empereur défunt, mais il n'en a exécuté qu'une partie, pour tâter l'opinion de l'Europe et pour susciter des impossibilités matérielles qui le dispensent de parler de l'Alsace-Lorraine et lui permettent d'abandonner le plan tout entier.

Voilà un point que l'avenir éclaircira. Il espère aussi gagner la Russie en ne s'occupant que du désarmement de l'Europe, avec la permission pour elle de faire en Asie, contre les Anglais, tout ce qu'elle voudra, quoique la France ne doit pas accepter l'idée de désarmement sans la résolution de la question de l'Alsace-Lorraine.

Le testament de Frédéric III est en Angleterre. (France militaire.)

Au moment où les deux Empereurs se trouvent en présence, on ne saurait trop méditer cette phrase échappée à M. de Bismarck et qui nous vise et directement :

« Nous avons résolu d'en appeler à l'Europe avant d'en appeler à la justice de Dieu. » La France est le seul obstacle à la paix. »

Et comme M. de Bismarck a l'habitude de briser tous les obstacles, on n'a que trop lieu de craindre ses entreprises diplomatico-militaires contre la France.

LA SANTÉ DU GÉNÉRAL BOULANGER

Les médecins ont signé hier matin le bulletin suivant :

« La blessure est complètement guérie. » L'amélioration du côté du poumon est très rapide ».

La guérison complète n'est plus aujourd'hui qu'une question de jours. Hier matin, le général a pu rester levé pendant trois heures. Il a déjeuné de fort bon appétit.

Dans l'après-midi il s'est encore levé pendant plusieurs heures.

Aussitôt après le déjeuner, il a fait une promenade d'une demi-heure dans le parc du comte Dillon.

La situation dans l'Ardèche se dessine peu à peu.

Il y aura, d'une part, le général Boulanger, et, d'autre part : d'abord, le candidat républicain modéré, M. Beaussier, qui a été désigné par un congrès partiel des comités du département ; ensuite, M. Juvenon, progressiste radical, ancien proscrit de 1854, fort connu là-bas, et qui recueillera les voix des républicains avancés.

On a posé à Privas de grandes bandes au nom du général Boulanger avec les simples mots : « Election de l'Ardèche. — Général Boulanger, candidat ». Et en dessous, en lettres apparentes : « Revision, dissolution, appel au pays ».

M. Constans a rappelé à la Chambre que sa mission en Indo-Chine a pris fin le 4 mai, qu'il n'était nullement fonctionnaire et il a ajouté : « Rien dans mon attitude ne permet de supposer que je désire beaucoup le devenir ». Il a cependant touché sans façon un gros traitement.

On est d'accord pour reconnaître que si le gouvernement ne pourvoit pas immédiatement à la nomination d'un gouverneur-général titulaire, la dignité fait à M. de la Porte, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, un devoir de se démettre. M. Floquet est très embarrassé. Il voudrait bien ne pas ouvrir la porte à une crise ministérielle, et, d'autre part, il tient à ménager M. Constans, qui pourrait bien devenir gênant à la rentrée par quelques manœuvres parlementaires.

Le *Moniteur de la Nièvre* constate d'après ses correspondants que jamais le 4 juillet n'a été célébré dans le département avec aussi peu d'entrain et d'enthousiasme. Il fait remarquer l'absence presque absolue « du chant de la *Marseillaise* ».

Ce qui est vrai pour la Nièvre est vrai pour tous les départements.

On écrit de Besançon :

« M. le général Logerot, commandant le 7^e corps d'armée, vient d'adresser aux chefs de corps et de service placés sous ses ordres des instructions où il leur rappelle les prescriptions antérieures relatives à la liberté absolue dont les militaires doivent jouir pendant toute la journée du dimanche. »

menacées !

La poursuite dura longtemps, mais à la fin Raimbault, épuisé, comprenant qu'il allait être de nouveau saisi et garrotté, se leva au instant, examina la situation et, apercevant un courant violent qui, au sud du bourg, courait les cimes des boissons et des souches de chêne, se dirigea rapidement de ce côté.

C'était jouer sa vie, mais il y avait au moins une chance de salut, et Raimbault préférait la mort à une nouvelle captivité. Il se disait aussi que si ses ennemis le poursuivaient dans le courant ils périraient avec lui, et c'était pour lui une consolation.

Emporté par son ardeur, Beaudrillard ne réfléchit pas et n'examina rien et dirigea le *Sagittaire* dans la direction prise par la *Barque rouge*.

Louis et le Furet suivaient le mouvement. Tout à coup on vit la *Barque rouge* tourner sur elle-même, à deux reprises, puis, subitement, s'élançer en avant avec une rapidité vertigineuse.

Des cris retentirent alors autour du *Sagittaire* : — Arrêtez ! arrêtez ! Gardez à vous ! N'allez pas plus loin !

Mais Beaudrillard n'entendait rien, il était tout à la vengeance.

Louis, cependant, leva sa rame ; un secret pressentiment lui oppressait le cœur.

— Mon cher Beaudrillard, dit-il, je vous le

LE VOYAGE DE M. SADI CARNOT

Chambéry, 20 juillet.

M. Carnot est allé dans l'après-midi à Aix-les-Bains. Après avoir reçu les félicitations du maire, il a rendu visite à l'empereur et à l'impératrice du Brésil. L'entretien a été très cordial ; il a duré un quart d'heure. M. Carnot a visité ensuite l'établissement thermal. Rentré à Chambéry à cinq heures, il a assisté dans la soirée au banquet offert par le Conseil municipal dans la salle du Théâtre.

Répondant au toast du maire et du préfet, affirmant le patriotisme des populations savoisiennes, M. Carnot a prononcé une allocution dans laquelle il a rappelé que deux de ses fils sont nés en Savoie et dit que les témoignages de sympathie qu'il reçoit partout prouvent qu'il n'y a qu'une France une et indivisible, et c'est au nom de la France une et indivisible qu'il boit à la Savoie et à la ville de Chambéry.

M. Carnot a assisté ensuite au feu d'artifice ; puis, après avoir remis 500 fr. à l'hospice, il est parti pour Vizille, où il a passé la nuit.

Grenoble, 20 juillet.

Parti ce matin de Vizille, M. Carnot est arrivé à dix heures avec MM. Floquet, Lockroy et le préfet de l'Isère. Il a été reçu à la porte Saint-André par les sénateurs et les députés du département. M. Gaché, maire, lui a souhaité la bienvenue.

Le préfet, le maire et les autorités ont fait de leur mieux pour chauffer l'enthousiasme ; des arcs de triomphe et des drapeaux égalaient la ville, le canon tonne du fort Rabot.

Une revue des troupes de la garnison a eu lieu. Puis M. Carnot a tenu réception à la préfecture.

M^{re} Fava, en présentant le clergé, a adressé quelques paroles de bienvenue à M. Carnot, qui a répondu :

« Vous savez que nous sommes un gouvernement de conciliation et que nous le pratiquons. J'ai la conviction que le clergé de Grenoble est dans les mêmes sentiments et qu'il saura toujours garder le respect des lois. »

A midi et demi, banquet de mille couverts et congratulations officielles.

Une émeute a éclaté au lycée de Grenoble ; l'incident a été sans gravité ; il ne s'agissait, paraît-il, que de quelques écritures brisées sur le dos des représentants de l'autorité universitaire.

L'entrevue des deux empereurs

Jeudi, les deux escadres russe et allemande se sont rencontrées sous les murs de Cronstadt. Les dépêches suivantes permettront de se faire une idée du cérémonial du débarquement.

Cronstadt, 19 juillet.

Temps exceptionnellement beau. A deux heures, la flotte allemande est signalée. Quelques minutes après, le yacht du Czar

fait son apparition et est salué par tous les feux des vaisseaux russes.

Pendant ce temps, les navires allemands continuent leur marche et, vers trois heures, arrivent à portée de l'escadre russe.

Le *Hohenzollern*, monté par Guillaume II, et le yacht d'Alexandre III se détachent de leur escorte et s'avancent à la rencontre l'un de l'autre.

Les deux Empereurs se tiennent sur le pont, à l'avant.

Au bout de quelques instants, Guillaume II descend et vient à bord de l'*Alexandria*.

Pendant que les souverains s'embrassent, les flottes tirent à toute volée. Les navires semblent cachés par un épais nuage de fumée.

L'*Alexandria* file vers Péterhof.

Péterhof, 19 juillet.

Les souverains abordent. Le premier, l'empereur Guillaume met pied à terre et s'avance vers l'impératrice de Russie dont il baise la main.

Le cortège se forme aussitôt et se rend à l'*Alexandria* où le dîner est servi ce soir.

Saint-Petersbourg, 20 juillet.

Comme on devait s'y attendre, aucun toast n'a été porté au dîner de famille qui a eu lieu hier à Péterhof.

A dix heures, l'impératrice de Russie et l'empereur Guillaume ont fait une promenade, accompagnés du grand duc et de la grande duchesse Wladimir.

Un Versailles Russe

Les journalistes parisiens ont été merveilleusement reçus à Saint-Petersbourg, où ils se sont rendus pour assister à l'arrivée de Guillaume II. Leur étonnement a été grand de se trouver — lorsqu'ils ont visité *Peterhof*, le port où a débarqué l'empereur d'Allemagne — en présence d'un *Versailles*, tel qu'il était il y a cent cinquante ans. Tout y est français, même les noms donnés aux pavillons disséminés dans le parc. La première maisonnette qu'on leur a fait visiter s'appelle *Marly*. Elle fut bâtie par Pierre-le-Grand, qui l'habita. Dans ce parc, est la fontaine de *Saint-Cloud*, semblable à celle que connaissent nos lecteurs, avec cette différence que les marches sont dorées. Les cascades d'eau semblent être de l'or liquide.

C'est devant ces merveilles, à l'allure toute française, qu'a été reçu l'empereur d'Allemagne. Les reporters parisiens n'en reviennent pas, eux qui ont la prétention de ne s'étonner de rien.

ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Il se confirme que le gouvernement allemand aurait l'intention d'augmenter les effectifs des garnisons de l'Ouest dans des proportions considérables.

L'Alsace-Lorraine contient déjà tous les effectifs que l'étendue et les ressources du Reichland permettent. Cependant la *Revue militaire* nous apprend que les garnisons de Metz et de Strasbourg seraient augmentées de 48,000 hommes environ.

L'augmentation des effectifs aurait surtout lieu dans le grand-duché de Bade, et principalement à Mayence et à Coblenz.

On peut estimer ces effectifs à 234,000 hommes qui pourraient être mis en route pour la frontière de l'Ouest dans moins de vingt-quatre heures après la déclaration de guerre.

ITALIE. — L'Italie revient sur la nécessité du voyage de l'empereur Guillaume, non pas seulement en Italie, mais à Rome, et voici comment elle apprécie les effets qui résulteront de la venue du souverain allemand :

« Nous avons annoncé que l'empereur d'Allemagne viendrait à Rome au courant du mois d'octobre, après avoir visité l'empereur d'Autriche-Hongrie à Vienne ou à Budapest.

« Nous avons besoin de signaler l'importance de cette nouvelle ? La visite de l'empereur d'Allemagne à Rome constitue un événement politique de premier ordre dont les effets seront très considérables pour notre pays. »

Ce que veut l'Italie, c'est contraindre l'Allemagne à reconnaître l'ordre de choses établi dans la péninsule au détriment de la Papauté.

Le journal de M. Crispien le dit clairement :

« Au fond, dans un autre pays, il n'y

en serrant de près les murailles.

La manœuvre réussit, et Beaudrillard fut obligé d'amener la voile pour éviter un naufrage.

La maison autour de laquelle tournaient les deux barques, comme deux oiseaux des mers se poursuivaient autour d'un rocher, était encore habitée par quelques inondés qui n'avaient pu gagner la terre ferme et qui poussaient de vains appels, que ni Louis Duparc, ni Beaudrillard, ni le Furet, acharnés à la poursuite, n'entendaient.

Paisiblement, le *Sagittaire* touchait presque la *Barque rouge* et Symphorien se dressait pour s'élançer, mais aussitôt Raimbault faisait un détour et disparaissait.

Cette chasse à l'homme aurait pu durer longtemps sans résultat. Elle faisait la stupéfaction des mariniers qui traversaient le bourg pour sauver les habitants ou récupérer leur mobilier et qui voyaient cette barque rouge, d'aspect étrange, conduite par un seul homme dont la sueur couvrait le visage, et cette autre barque, obstinée à la poursuite, avec ces deux hommes penchés sur leurs avirons et cet enfant au gouvernail !

On comprenait qu'un drame se jouait entre ces hommes, mais le grand drame des eaux détournait l'attention.

Qu'importait une barque, qu'importait une vie d'homme, auprès de tant de périls, de tant de vies

répète, nous tentons Dieu ! Prenons garde ! il y va de notre vie et de la vie de cet enfant que nous devons rendre à son père !

— En avant ! en avant ! huria Beaudrillard pour toute réponse, en faisant plier son aviron sous l'effort de son bras.

Le *Sagittaire* entra à son tour dans le courant et le Furet poussa un cri perçant. Son gouvernail tenta de se briser comme un roseau ; en même temps la barque pirouetta, embarqua de l'eau et faillit sombrer, mais les deux rameurs la maintinrent, et, comme un trait, l'embarcation fut lancée en avant.

Toute manœuvre devenait maintenant inutile ; les trois hommes s'arc-boutèrent aux planches du bateau et attendirent le résultat de leur imprudente manœuvre.

Le bourg fut tourné en un clin d'œil et aussitôt un magnifique et effrayant spectacle apparut à leurs yeux.

(A suivre.)

Un affreux goumeux vient demander à un avocat s'il ne pourrait pas faire interdire ses parents.

— Pour quelle raison ?

— Comme prodiges... ils viennent de payer mes dettes... pour la quizième fois !

Etudes de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

VENTE

SUR LICITATION

Aux enchères publiques.

En un seul lot

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'UNE MAISON

Avec Jardin

Sis au bourg d'Allonnes, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), dépendant de la succession bénéficiaire de M^{me} veuve Odit-PRUDHOMMEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 12 août 1888, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-un juin mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré ;

Et à la requête de :

1^o M^{me} Adrienne Odit, épouse de M. Jean Berthier, cordonnier, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Allonnes ;

2^o M^{me} Hermine Odit, épouse de M. Alexis Brisset, ferblantier, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Bourgueil (Indre-et-Loire) ;

3^o M^{me} Marie Odit, célibataire, majeure, lingère, demeurant à Allonnes ;

4^o M. Constant Odit, cafetier et perroquier, demeurant à Cholet ;

5^o M. Adolphe Odit, coiffeur, demeurant à Rennes, 5, rue Saint-Michel ;

6^o M. Alfred-Arène Odit, peintre décorateur, demeurant à Rennes, place de Bretagne, n° 7 ;

7^o M^{me} Virginie Odit, épouse de M. Alexandre-Louis-Marie Prieux, employé de commerce, et ce dernier pour l'assister et l'autoriser, demeurant ensemble à Rennes, rue Saint-Michel, n° 5 ;

8^o M. Isidore Odit, chapelier, demeurant à Angers, Cour Marchéau, rue de Paris, 141 ;

Demandeurs, ayant pour avoué M^e André Popin, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière,

D'une part ;

En présence ou lui dûment appelé de :

M. Emile Odit, journalier, demeurant à La Flèche (Sarthe), rue du Prytanée ; défendeur, ayant pour avoué M^e Vincent Le Rax, avoué à Saumur, 12, rue du Marché-Noir,

D'autre part ;

Il sera, le dimanche douze août mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi, procédé en l'étude et par le ministère de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes, commis par le jugement sus-énoncé, à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, et en un seul lot, de l'immeuble suivant, sur les lotissements et mise à prix fixés par ledit jugement, savoir :

DÉSIGNATION

1^o Une maison, située au bourg d'Allonnes, composée d'une chambre à cheminée ouvrant sur la grande route de Saumur à Bourgueil ; une autre chambre au midi de la précédente ouvrant sur la rue des Mottes,

communiquant avec la précédente par un corridor, cour au midi, dans la cour petit cellier et serbois, grenier sur le tout, sauf sur le cellier, joignant au nord la route de Saumur à Bourgueil et M. Roger, mur mitoyen pour la plus grande partie, au midi Roche, mur mitoyen, au levant la rue des Mottes, au couchant Rabouan et Roger, compris sous le n° 299 r, section G du cadastre ;

2^o Un jardin, situé rue des Mottes, commune d'Allonnes, joignant au levant la rue des Mottes, au nord Roche, au couchant Rabouan, au midi veuve Cendrier, contenant un ares cinquante-quatre centiares, n° 300 r, section G du cadastre.

Mise à prix, trois mille deux cents francs, ci..... 3.200

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^e André POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^e DENIEAU, notaire à Brain-sur-Allonnes, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué soussigné, Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-huit.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, n° case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALOUSTAR.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE

En l'étude et par le ministère de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur,

Le mercredi 25 juillet, à une heure de l'après-midi :

1^o Le Château de la Fuie, sis à Saumur, avec parc et dépendances, divisé en douze lots. — Site exceptionnel.

Mise à prix..... 66,250 fr.

2^o La Propriété de Grenelle, en face de la précédente, divisée en trois lots.

Mise à prix..... 40,000 fr.

3^o L'île de Trèves, près Saumur, entre deux bras de la Loire, contenant trente-quatre hectares.

Mise à prix..... 80,000 fr.

4^o Une partie de l'île du Pistolet, près Saumur, contenant quatorze hectares.

Mise à prix..... 35,000 fr.

5^o Une Maison, sis à Saumur, quartier de Nantilly.

Mise à prix..... 3,000 fr.

6^o Une autre Maison, sis à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Mise à prix..... 3,000 fr.

7^o Un Emplacement de vieux moulin, sis près les bords de la Loire.

Mise à prix..... 400 fr.

8^o Et un Clos de Vigne, sis au lieu dit les Violettes.

Mise à prix..... 2,400 fr.

Le tout dépendant de la succession de M. JOHN BURNETT STEARS.

S'adresser : 1^o à M^e GERARD, avoué à Brest ; 2^o à M^e LEON, notaire à Lesneven, près Brest ; 3^o et à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

Une CHIENNE de 3 ans ; Un CHIEN de 13 mois, épagneul.

S'adresser chez M. OGER, charpentier à Bagnoux.

Etude de M^e E. SAYARD, notaire à Montmorillon (Vienne), successeur de M^e Bost-Lamondie.

A VENDRE

TRÈS BELLE PROPRIÉTÉ

en Poitou, près Montmorillon, — 250 hectares d'un seul tenant dont 50 hectares de prairies naturelles longeant la Gartempe.

Maison de maître — Parc — Réserves — Trois Fermes — Chasse — Pêche — Ecrevisses.

Revenu des fermes seules : 14,250 fr.

S'adresser : à M^e THIAULT, à Neuville-Poitou ; à M^e SAYARD, notaire à Montmorillon, ou à M^e RAOUL, notaire à Jaulnay (Vienne).

Etude de M^e DOUET, notaire à Beaufort, successeur de M^e MEFFRAY.

A Vendre ou à Louer

Pour entrer en jouissance de suite, UNE

GRANDE ET BELLE MAISON

Sise à Beaufort, quartier du Moulin.

Toutes facilités de paiement en cas de vente. Pour tous renseignements, s'adresser audit M^e DOUET.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire, 17.

A VENDRE

à l'amiable, UNE

MAISON

Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 26,

Actuellement occupée par M. GUIN-TRANDY, vannier.

S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

A LOUER

PRÉSENTMENT

BEL APPARTEMENT

AVEC EAU DE LOIRE ET GAZ

Rue Nationale, 29, au 1^{er}. S'adresser à M. BRÉTON, couvreur, rue de l'Hôtel-Dieu.

A LOUER

PRÉSENTMENT

PLUSIEURS MAISONS

Avec ou sans Remise et Ecurie, Rue Beaurepaire, n° 47.

S'adresser à M. MENARD.

AVIS M. NEVEU Raphaël,

courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûtaillies fraîches vides à des prix avantageux.

QUINCAILLERIE

ROLLAND Frères

5, rue d'Orléans

SAUMUR

Occasion : Bicycle 150 fr. Bicycles et Tricycles Peugeot frères, Timbres, Lanternes, Barettes ; Sacoche, Clefs spéciales Peugeot frères.

Etudes de M^e André POPIN, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, 8, successeur de M^e BEAUREPAIRE, et de M^e LE BARON et de M^e BRAC, notaires à Saumur.

VENTE

SUR LICITATION

Le vendredi 27 juillet 1888, à midi.

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans, 72,

D'UNE

GRANDE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, 79, à l'angle de la rue Chanzy,

Avec Cour, Ecuries, Remises, Jardin et Dépendances.

Mise à prix : 15,000 fr.

S'adresser, pour les renseignements à :

1^o M^e André POPIN, avoué à Saumur, rue Cendrière, 8 ;

2^o M^e LE BARON, notaire, dépositaire du cahier des charges ;

3^o M^e BRAC, notaire.

MANUFACTURE

DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Buyoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers),

ainsi que les pianos ERARD et PIERRE sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

M. MONNIER, seul accordeur de l'Association artistique d'Angers, intéressé de la maison Lépicier et Collmann, est en ce moment à Saumur.

A VENDRE

avec garantie, une Jument bête, 8 ans. On donnerait 8 jours à l'essai.

S'adresser à M. BAUNET, rue de la Comédie.

A VENDRE

Au Comptant Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU atné, négociant à Verrains, près Saumur.

Vins blancs des Coteaux à 90 et 100 francs la barrique ;

Vin rouge nouveau à 80 fr. ; Vin rouge supérieur à 100 francs ;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins sont à 1/2 à 10 degrés. Des échantillons sont envoyés sur demande.

M^{lle} BLIARD

à l'honneur de prévenir les dames qu'à partir du 1^{er} juin elle a pris la suite d'affaires de M^{me} Fougère, couturière, Grand'Rue, n° 37, dont elle était première ouvrière.

VERITABLE
EXTRAIT DE VIANDE

LIEBIG

PRÉCIEUX POUR MALADES ET MÉNAGES

Depuis 1867, les plus hautes récompenses aux grandes Expositions Internationales

Hors concours depuis 1883

SE MÉFIER DES IMITATIONS

Exiger la signal. du Bon J. V. LIEBIG en creux bleu sur l'étiquette

Se vend chez les Epiciers et Pharmaciens

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement

Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODÉT.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 20 JUILLET.

Valeurs au comptant		Clôture précé.		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture précé.		Dernier cours.		Valeurs au comptant		Clôture précé.		Dernier cours.	
3 %	83 35	83 50	83 50	Est	792 50	790	Obligations					Gaz parisien	513	514	50		
3 % amortissable	85 10	85 80		Paris-Lyon-Méditerranée	1262 50	1262 50	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	538	538			Est	388	389	50		
3 % (nouveau)				Midi	1155	1158 75	— 1865, 4 %	598	598			Midi	401	399			
4 1/2 % (nouveau)	106 75	106 85		Nord	1541 35	1545	— 1869, 3 %	410	412			Nord	409 50	410			
Obligations du Trésor	514	519		Orléans	1330	1327 50	— 1871, 3 %	395 50	395			Orléans	403	401			
Banque de France	3640	3600		Ouest	915	915	— 1875, 4 %	518 50	518 50			Ouest	401 50	401			
Société Générale	445	455		Compagnie parisienne du Gaz	1350	1360	— 1876, 4 %	518 50	518 50			Paris-Lyon-Méditerranée	395 75	396			
Comptoir d'escompte	1058 75	1060		Canal de Suez	3125	3131 25	Bons de liquid. Ville de Paris	523	525			Paris-Bourbonnais	395 75	393			
Crédit Lyonnais	581 25	583		C. g. Transatlantique	570 25	570 25	Obligations communales 1876	482	481 50			Canal de Suez	393	391			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1402 50	1400		Russe 5 0/0 1870	108	102 50	Obligat. foncières 1879 3 %	484	487			Panama 6 0/0	374	375			
Crédit mobilier	327 50						Obligat. foncières 1 3/2 %	384	387								
Canal Intér.-Panama	286 25	286 25															

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godé.

Hôtel-de-Ville de Saumur

155

LE MAIRE

Certifié par l'imprimeur soussigné.